



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 44491

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la technologie peer to peer. Cette technologie entraîne une chute du marché du disque et met en péril les productions francophones. Les premiers mois de l'année 2004, il a été enregistré une baisse de 20 % sur les ventes de CD. La progression du haut débit n'est pas étrangère à cette récession dramatique. L'interdiction du peer to peer pourrait s'intégrer dans la politique de lutte contre la piraterie déjà mise en place. Il lui demande donc s'il envisage de prendre une telle mesure.

Texte de la réponse

La contrefaçon numérique sur les systèmes d'échange de fichiers « pair à pair », parce qu'elle prive les créateurs des ressources auxquelles ils ont droit, constitue une grave menace pour la création et la diversité culturelle. Pour autant, il convient de distinguer les usages illicites, qui relèvent de la contrefaçon et de la responsabilité des utilisateurs, des technologies et des systèmes qui peuvent être utilisés à cette fin. La technologie « pair à pair » présente, en effet, de manière générale, des potentialités très intéressantes d'usages sur Internet, comme le calcul distribué, le partage de documents produits par l'utilisateur, le travail collaboratif ou la super-distribution, à laquelle s'intéressent certains producteurs ou diffuseurs de contenus. Si l'interdiction de cette technologie ne paraît donc pas souhaitable, il paraît, en revanche, indispensable de veiller à la bonne information des utilisateurs. Les fournisseurs de ces technologies ont au moins, à cet égard, une responsabilité, ainsi que sur la manière dont ils assurent la promotion. Une commission spécialisée du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique a été chargée de faire des propositions à ce sujet. Le ministère de la culture et de la communication met par ailleurs en place, avec les professionnels, une campagne de sensibilisation et de pédagogie, notamment en direction des jeunes avec le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44491

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5624

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 768